

CABINET

Arrêté N°2020-.....198/MS/CAB portant
nomination d'un Coordonnateur du Programme
National de Lutte contre le Paludisme (PNLP).

LE MINISTRE DE LA SANTE



- Vu la Constitution ; ✓
- Vu le décret n°2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ; ✓
- Vu le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ; ✓
- Vu le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du gouvernement ; ✓
- Vu le décret n°2018-0092/PRES/PM/MINEFID du 15 février 2018 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso ; ✓
- Vu le décret n°2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ; ✓
- Vu l'arrêté n°2018-933/MS/CAB 04 octobre 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement de la direction générale de la santé publique ; ✓

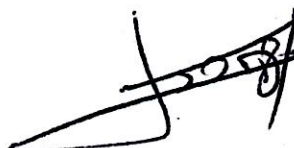
ARRETE

Article 1: Monsieur TOUGRI Gauthier, Matricule 235 972 F, Médecin Spécialiste, est nommé Coordonnateur du Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP). ✓

Article 2 : Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires. ✓

Article 3 : Le Secrétaire général est chargé de l'application des dispositions du présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature. ✓

Ouagadougou le, 19 JUIN 2020



Professeur Léonie Claudine LOUGUE/SORGHO
Officier de l'Ordre de l'Etalon

Ampliations :

- SG/MS
- Toutes directions centrales
- Toutes DRS
- Tous services rattachés
- DCMEF
- PTF concernés
- Solde
- Intéressé
- Archives/Chrono